

FLASH INFO du 04/06/2020

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le FLASH FEDEREC-COVID19, numéro 32 ci-dessous, et ci-joint pour ceux qui n'arrivent pas à lire ce mail.

Nous restons mobilisés à vos côtés pour vous accompagner au mieux et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous.

Manuel Burnand
Directeur Général

COTISATIONS SOCIALES – report du paiement pour le mois de juin, sur demande

Les possibilités de report du paiement des cotisations sociales sont prolongées pour le mois de juin pour les entreprises en difficulté. A la différence des mois précédents, **ce report est sur demande**. Ainsi, les entreprises du régime général qui en ont besoin doivent désormais **réaliser une demande** préalablement à l'échéance de paiement (jusqu'à présent les entreprises de moins de 5 000 salariés se voyaient accorder ce report de façon automatique).

Vous pouvez retrouver le détail de la procédure à suivre en cliquant [ici](#).

Pour information, les modalités de règlement des cotisations et contributions reportées et restant dues seront précisées dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificatives, qui doit être présenté en conseil des ministres le 10 juin prochain.

Retrouvez les FAQ de FEDEREC

- Cliquez [ici](#) pour retrouver la FAQ générale : continuité de l'activité économique, protection des salariés et aides économiques et fiscales
- Cliquez [ici](#) pour retrouver les informations spécifiques au droit social (contrat de travail, chômage partiel, formation, télétravail)
- Cliquez [ici](#) pour retrouver le dossier spécial masques

Nous vous rappelons que pour toute demande concernant le droit social, vous pouvez contacter la Cité des Entreprises et Madame Edith Maes qui vous répondra directement : emaes@citeonline.org / 03 20 99 45 35. Vous pouvez également consulter le site internet où sont régulièrement mis à jour les documents réglementaires :

www.lacitedesentreprises.com